



APPARTEMENT DE 4 PIECES
n° 22 au 1er étage

ENTREE	14,41 m ²
SEJOUR	43,30 m ²
SALLE A MANGER	18,46 m ²
CUISINE	7,03 m ²
CHAMBRE MASTER	16,65 m ²
RANGEMENT	2,13 m ²
CHAMBRE 1	16,86 m ²
CHAMBRE 2	11,57 m ²
SALLE DE BAIN	5,34 m ²
SALLE D'EAU 1	5,70 m ²
SALLE D'EAU 2	4,92 m ²
WC	1,64 m ²
BUANDERIE	2,94 m ²
CELLIER	2,14 m ²
DEGAGEMENT	4,32 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	157,41 m²
TERRASSE	59,78 m ²
BALCON	22,43 m ²
PATIO	5,19 m ²
RANGEMENT EXTERIEUR	2,29 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	247,10 m²

LEGENDE

- | | | | |
|--|-----------------------|--|-------------------------|
| | trappe d'accès | | sèche-serviette |
| | entretien VMC | | ballon d'eau chaude |
| | volet roulant | | réfrigérateur |
| | garde corps | | lave vaisselle |
| | soffite/faux plafond | | lave linge |
| | esp tech elec du logt | | cuisson |
| | placard | | tri sélectif |
| | retombée de poutre | | linéaire complémentaire |
| | fenêtre | | kitchenette |
| | pf coulissante | | porte fenêtre |
| | fenêtre fixe | | fe. oscillo-battante |

Indice A : Février 2024
 Echelle : 0 50 100 200cm

Conformément à la réglementation, ce plan est :
EVOLUTIF **PMR**

Nota : Les surfaces des placards et/ou dressings sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage ou refroidissement, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »